

L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE FRÉMONT INC.

IMPORTANT

Les Roulottes et tentes–roulottes ou autres, qui sont déjà sur le territoire de la Zec doivent être enregistrées et avoir acquittées les frais de camping saisonnier de 350.00 \$ avant le début de la saison, soit :

- Par la poste, avec la formule de pré-inscription;
- Par internet sur PAV : <https://zecfremont.reseauzec.com>;
- Au Poste d'accueil de la Zec Frémont situé sur la route 74 kilomètre 19, à l'ouverture de la Zec le 17 mai.

Par la suite, vous devez y apposer l'autocollant 2024 fourni à cette fin.

À défaut de ne pas vous conformer à cet avis, le dossier sera transmis aux autorités concernées ce qui vous exposera à des amendes et votre emplacement sera considéré comme disponible.

Retourner à :

**Association de Chasse et Pêche Frémont Inc.
C.P. 22007, Le Carrefour, Trois-Rivières, G9A 6N6**

La direction

Le 28 février 2024

Courriel : information@zecfremont.ca